



Le Sarrysien





L'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du club omnisports



Sarry aux couleurs d'Halloween, fin octobre



Juin 2022, la traditionnelle remise des dictionnaires aux futurs collégiens

Police municipale	4
Informations pratiques	5
Installation photovoltaïque	6
La vie des commissions	7
Délibérations du conseil municipal	15
Sport Culture Loisirs	16
Bibliothèque	17
Une Sarrysienne et sa recette	18
Histoire vraie	19
État civil	20
Tribunes libres	21
Nouveautés sur le tri	22

Sommaire

Édito

L'actualité du moment porte sur la disponibilité des énergies pour cet hiver.

Le conseil municipal après en avoir débattu a fait le choix d'éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 05h45, en espérant que cette mesure puisse nous éviter d'éventuels délestages.

La sobriété énergétique est devenue une obligation à la fois citoyenne, écologique et financière. Pour les collectivités et donc notre commune, le bouclier tarifaire sur le prix de l'énergie ne s'applique pas. Nous allons subir des augmentations considérables de notre budget énergie, en particulier le gaz (plus de 100 000 € par rapport à 2021).

La réduction des températures dans les bâtiments municipaux, ainsi que l'extinction de l'éclairage la nuit, participent aux économies. Malgré cela, il nous faudra dégager ces 100 000 € sur le budget pour régler la facture énergétique 2023.

Après la signature, avec le Préfet de la Marne, en septembre dernier, du contrat de sécurité intégrée, la mise à disposition de la police municipale de Châlons-en-Champagne sur notre territoire sera effective à partir du 1er janvier 2023 en complément de la police nationale. C'est une démarche conjointe avec les communes de Compertrix, Coolus, Fagnières, Recy, Saint-Gibrien, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie. Cela permettra ainsi une efficacité optimale utile à la sécurité de tous.

De nombreux évènements ont ponctué cette année 2022 notamment par le travail des associations en collaboration avec la commune. Que l'année 2023 se poursuive sur le même élan.

Je vous laisse le plaisir de découvrir la suite des informations et l'actualité de notre commune.

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Hervé Maillet
Maire de Sarry

Nos services à votre écoute

Accueil téléphonique
03 26 65 87 02
du lundi au vendredi

contact.mairie@sarry-champagne.net



Suivez l'actualité de Sarry
<http://sarry-champagne.net>



Facebook
[Sarry.Marne.Officiel](https://www.facebook.com/Sarry.Marne.Officiel)

Accueil du public le mardi de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléchargez
l'appli CityAll





La police municipale de Châlons intervient à Sarry

Le conseil municipal de SARRY, lors de sa séance du 14 novembre 2022, a validé une **convention visant la mise à disposition des agents de la police municipale** de Châlons-en-Champagne auprès de la commune de SARRY.

La police municipale est une police de proximité. Elle assure la sécurité des personnes et des biens en lien avec la Police nationale.

Le rôle de la police municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes en travaillant en lien avec les administrés pour faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité.

Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Les policiers municipaux font partie intégrante des forces de l'ordre de la nation et sont dépositaires de l'autorité publique au même titre que les policiers nationaux et les gendarmes.

Ses missions :

- interventions en cas de problèmes sur la voie publique
- verbalisation des infractions au Code de la route et des certificats d'assurance des véhicules
- surveillance et gestion de la circulation et du bon ordre
- lutte contre les bruits de voisinage
- contrôle et capture des chiens dangereux et des animaux errants

Les policiers municipaux exercent leurs missions sur des plages horaires élargies l'été : jusqu'à 2 h du matin. Ces missions sont effectuées en étroite collaboration avec la Police nationale.

Les objectifs :

- coordonner les actions de prévention de la délinquance
- renforcer la répression
- encourager le civisme

Renseignements : rue de l'Hôtel de ville à Châlons-en-Champagne

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi 9h à 12h.



**Téléphone d'urgence
de la police municipale
de Châlons-en-Champagne
03 26 69 38 17**

Nouveaux habitants

Vous venez d'emménager à Sarry, pensez à vous faire connaître en mairie.

Une démarche simple et pratique (recensement des jeunes de 16 ans en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), modalités d'inscription sur les listes électorales, invitation au repas des aînés, etc...)

Et pensez à suivre SARRY sur CityAll, l'application d'informations municipales.

Rappel Défibrillateurs

La commune dispose de deux défibrillateurs sur son territoire.



En cas de besoin :

- l'un est installé à l'extérieur du gymnase de la Blaise à proximité de la porte d'entrée,
- l'autre, à la salle des fêtes, près de l'entrée, à l'extérieur.

Informations pratiques

Votre sapin aura une 2ème vie

La commune de SARRY vous propose de déposer votre sapin dans l'une des aires d'apport volontaire mises à disposition début janvier :

- Esplanade du Château
- Arrière de la place du Commerce
- Rue Daniel Balavoine
- Jardin des Vignes

Les agents des services techniques broieront ces sapins naturels pour en faire un paillage qui participera à l'entretien des massifs communaux.



Pour cela tous les sapins acceptés doivent être naturels, peu importe leurs tailles mais ils ne doivent pas être mis dans un sac, y compris biodégradable, et doivent être débarrassés de leurs décorations.

Vous pouvez aussi déposer votre sapin synthétique ou floqué à la déchèterie de Châlons-en-Champagne.



Le bus, un petit geste pour la planète !

Vous devez prendre le TGV pour Paris en gare de Châlons à 6h55 ou le TER de 7h11 : **vous pouvez prendre le bus (Ligne 5) qui part de Moncetz-Longevas à 6h07.**

Ce bus, et seulement celui-ci, a la particularité de devenir Ligne 1 (Centre Ouest-Portes de Champagne) à l'arrêt Croix Dampierre.

Cela signifie qu'un Sarrysien peut se rendre à la gare de Châlons sans changer de bus. Il faut juste revalider le billet à l'arrêt Croix Dampierre pour assurer la correspondance.

Ainsi vous éviterez un déplacement en voiture. Évidemment vous pouvez toujours vous renseigner auprès du chauffeur.

●	MONCETZ-LONGEVAS	6:07
○	JARDINS DES VIGNES	6:08
○	PLACE DU COMMERCE	6:09
○	LES JARDINS	6:10
○	J. BREL	6:12

En concordance avec le projet annoncé en 2020 lors de la campagne municipale, dès 2021, le conseil municipal a envisagé et travaillé à la mise en place d'une production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques positionnés sur des bâtiments communaux.

Ces installations offrent un apport de revenus complémentaires sur une longue période et permettent de palier le peu de revenus communaux issus d'activités professionnelles.

Initialement, deux toitures semblaient propices à accueillir les panneaux : la salle des fêtes et le club omnisports.

Au vu des résultats d'une étude menée sur différents bâtiments communaux, le conseil municipal a validé la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du club omnisports.

À son issue, il a décidé l'abandon du projet de la salle des fêtes, trop peu rentable au regard du poids financier à engager.

Une convention de raccordement a été signée avec ENEDIS et un appel d'offre a été lancé.

Les panneaux photovoltaïques sont opérationnels

Le choix et l'analyse des réponses à l'appel d'offres ont été effectués par une société externe qui a permis d'éclairer le conseil municipal sur le domaine du photovoltaïque. Une entreprise locale a été retenue après avoir validé tous les critères de sélection. L'installation des panneaux a été réalisée en juin 2022 et la production d'électricité est effective depuis le 4 août 2022.

Les différentes étapes de ce projet :

- Octobre 2020 : début des pré-études de rentabilité
- Décembre 2020 : blocage du prix d'achat de l'énergie produite auprès d'Enedis
- Mai 2021 : convention avec Enedis
- Septembre 2021 : montage du marché avec Enercoop
- Décembre 2021 : lancement du marché de fourniture et pose : 5 entreprises répondent
- Mars 2022 :
 - ◊ après la réalisation d'études de faisabilité et de rentabilité, la salle des fêtes a été écartée du projet ; les travaux de consolidation de la structure n'auraient pas permis une rentabilité du projet sur la période d'amortissement
 - ◊ négociation avec les entreprises retenues
 - ◊ choix de Silicéo, entreprise locale pour la fourniture et la pose des panneaux
- Juin 2022 : installation des panneaux sur la toiture du club omnisports
- Le 20 juillet : le bureau Veritas a procédé au contrôle de conformité de l'installation
- Le 4 août : le raccordement au réseau est devenu effectif par Enedis.
L'installation produit enfin de l'électricité
- Le 9 septembre 2022, ultime RDV :
la réception du chantier a été effectuée

Grâce à ce projet, la commune de Sarry :

1. Contribue à la production d'énergie renouvelable
2. Dispose d'une source de revenus complémentaires, notamment à l'issue du remboursement de l'emprunt contracté pour cette opération

Quelques données financières sur ce projet :

- Montant des travaux : 114.708€ TTC
- Subvention régionale perçue : 17.920€
- Part à la charge de la commune : 82.000€ (après compensation de la TVA)
- Bénéfice net estimé sur 20 ans : 88.000€

Quelques données de production :

- En fonction de l'ensoleillement, la production solaire diffère d'une journée à l'autre
- Au 15/09/2022, 21.400 kWh ont été produits ; ce qui correspond à une économie d'une tonne et demie de CO2 soit 5 arbres plantés
- Production quotidienne moyenne : 376 kWh (constaté du 1er au 15/09/2022)
La consommation moyenne d'un foyer est de 400 kWh par mois. Nous produisons donc, quotidiennement, l'équivalent de la consommation mensuelle d'un foyer.

Carrefour RD80 / rue Jacques Brel

A la suite d'une réunion sur site avec les riverains, ce carrefour, situé dans le haut de la rue Jacques Brel, avait fait l'objet d'une fermeture temporaire en octobre 2021. Une nouvelle entrevue avec l'ensemble des habitants du quartier Balavoine et de la rue Jacques Brel s'est tenue à la salle des fêtes le 22 juin 2022.

A l'issue de cette concertation il a été convenu de procéder à la fermeture définitive de ce carrefour et de passer l'ensemble de ce quartier en « Zone 30 ». La mise en place sera effectuée en 2023.



Voirie - Réseaux - Circulation - Bâtiments

Les travaux en 2022

Cette année a vu la réalisation, après appel d'offres et le concours d'un maître d'œuvre, de divers travaux sur Sarry :

- Création d'un accès riverain et réfection des trottoirs dans le bas de la route de Sogny (en continuité des trottoirs de la Grande Rue)
- Réhabilitation de la chaussée dans l'impasse de la Croix Vauthier et mise en place d'un éclairage public. Ce dernier sera posé dans le courant du mois de décembre. Cette opération a permis de rénover quelques accès riverains proches de cette voie.
- Création de stationnements dans une partie de la rue de l'Abreuvoir et de trottoirs amenant les piétons à ne plus utiliser la chaussée. Le recul du stationnement permet une meilleure visibilité pour les véhicules devant laisser la priorité (à droite) lorsqu'ils circulent dans l'artère principale à une vitesse inférieure à 30 km/h (zone 30).
- Quelques purges* de chaussée ont été effectuées sur la voie de décélération de la RN44 (rue du Thermot) afin de se prémunir de travaux plus conséquents dans l'attente du doublement de la nationale et la fermeture de cet accès vers Sarry.
- Sur le haut de la rue du Thermot, un enduit superficiel (gravillonnage) permettra de sauvegarder cette partie de la rue pour de nombreuses années.
- Un trottoir de la rue des Terrières a fait l'objet d'une réfection de sa couche de surface. Ce passage est par ailleurs utilisé par les piétons accédant au groupe scolaire.
- Plusieurs avaloirs (que certains appellent à tort des bouches d'égouts) ont fait l'objet de rénovation.

** une purge est une technique permettant de reprendre ponctuellement un défaut de structure de la chaussée*

Entretien du groupe scolaire Jacques-Yves COUSTEAU

La commune de Sarry a la charge de l'entretien de l'ensemble des bâtiments et des extérieurs du groupe scolaire. Les employés communaux sont donc mis à contribution tout au long de l'année pour assurer cette mission. Leurs interventions sont souvent programmées hors périodes scolaires et ont permis de réaliser cette année :

- le changement des éclairages existants par des dispositifs LED dans la salle d'activité de l'école maternelle
- la rénovation d'une classe, du bureau de direction et d'une annexe de l'école élémentaire
- les divers entretiens de serrureries, de menuiserie, de peinture... Nos employés ont participé à l'arrachage de la haie, jouxtant la rue du Thermot à l'école maternelle. Cette haie montrait des signes inquiétants de dépérissement dus à son ancienneté et la présence de maladie.

Chauffage Gymnase de la Blaise

En raison de la vétusté du dispositif de chauffage au gaz du gymnase, certains éléments hors service ont été remplacés par des équipements moins gourmands en énergie.



Finances

L'énergie et la commune

Vous n'êtes pas sans savoir que l'énergie qu'elle soit électrique ou gaz, coûte de plus en plus cher. Pour sécuriser ses prix d'achat, la commune fait appel à des groupements d'achat d'énergie avec des contrats de 2 ou 3 ans.

Concernant l'électricité, notre contrat perdure jusqu'au 31 décembre 2023 : le prix est donc bloqué jusqu'à cette date.

Pour le gaz, le contrat passé avec Gaz de Bordeaux arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne), notre interlocuteur dans ce groupement d'achat, a négocié un tarif somme toute intéressant dans ce contexte de prix très élevé, pour les deux prochaines années. La conséquence est que notre facture de gaz va être multipliée par plus de 6. Autrement dit elle va passer de 22 000 € par an à 132 000 €. Devant ce constat, il va de soi que des économies substantielles de consommation de gaz doivent être réalisées.

D'ores et déjà, il a été décidé que tous les bâtiments communaux devraient respecter un maximum de 19 degrés. Pour le gymnase, deuxième bâtiment le plus énergivore derrière l'école, il a été décidé de limiter la chauffe à 14 degrés.

Bien sûr, nous demandons aux associations et à chaque utilisateur de bâtiments communaux, de respecter ces consignes et d'agir par tous les moyens contre le gaspillage d'énergie (réduction et/ou extinction des lumières et du chauffage...).





Éclairage Public - Sobriété énergétique & environnement

Depuis de nombreuses années, la commune de Sarry a toujours eu un regard éclairé sur son réseau d'éclairage public. La commune a pu maîtriser sa consommation électrique grâce :

- Aux remplacements des candélabres par des points lumineux à technologie LED
- A la modernisation des armoires de commandes dans le cadre d'appels d'offres annuels
- Mais aussi aux nombreuses interventions du personnel communal pour le remplacement de points lumineux dans les différents lotissements.

En 2021, de la technologie est venue accompagner les points lumineux LED par des boîtiers programmables permettant d'abaisser jusqu'à 70 % la puissance de chaque candélabre. Ainsi lors des travaux de la Grande rue, les nouveaux éclairages ont intégré cette fonction de 23 heures jusque 5h50. Là aussi, cette action s'inscrivait dans une action de maîtrise de la consommation d'énergie.

En 2022, l'investissement des renouvellements des armoires arrive à son terme permettant à la commune de Sarry de s'inscrire pleinement dans le plan sobriété énergétique engagé par le gouvernement mais aussi dans le respect du cadre législatif.

Toutes les armoires d'éclairage public sont maintenant équipées d'horloges astronomiques permettant de la modulation dans le fonctionnement du réseau d'éclairage. Ainsi lors du Conseil Municipal du 10 octobre 2022, il a été décidé de réfléchir à l'extinction de l'éclairage sur une partie de la nuit. Trois finalités recherchées :

- **Sobriété Énergétique,**
- **Préservation de l'environnement et Lutte contre la pollution lumineuse,**
- **Réduction de la facture d'énergie.**

Une réunion publique a eu lieu le 27 octobre 2022 avec présentation aux Sarrysiens de l'historique, des raisons de ce dossier, des horaires envisagés et de l'impact technique mais aussi environnemental. Les échanges ont été constructifs et l'idée a reçu un avis favorable.

Le 14 novembre 2022, lors du Conseil Municipal, la décision a été entérinée et la mise en œuvre a débuté dès la nuit du 15 au 16 novembre. Ainsi, l'éclairage public est éteint de 23h à 5h45 sur l'ensemble de la commune avec une modulation sur la liaison Châlons-Sarry (piste cyclable) où l'éclairage sera maintenu jusque 21h pendant la période hivernale.

Le Conseil Municipal a aussi décidé de maintenir l'éclairage allumé toute la nuit pour les fêtes de fin d'année (du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier). Les illuminations de Noël, de technologie LED, seront maintenues sur le cœur du village avec une extinction similaire à l'éclairage public.

Pour les années à venir, en fonction des capacités financières de la commune, le remplacement des points lumineux d'anciennes générations va se poursuivre afin de diminuer encore la consommation d'énergie dans le domaine mais aussi en se conformant à la législation sur la pollution lumineuse.



Éclairage Public

Éclairage nocturne et biodiversité

Les animaux nocturnes délaissent nos espaces urbains. En cause : la pollution lumineuse, cette présence anormale ou gênante de lumière artificielle la nuit. État des lieux d'une véritable menace écologique, mais aussi des actions mises en œuvre pour la contrer.

Perdue ou réfléchi dans l'environnement, cette lumière artificielle nocturne a des conséquences sur la biodiversité. Un phénomène d'autant plus inquiétant qu'un grand nombre d'espèces animales terrestres sont nocturnes : c'est le cas de près d'un tiers des vertébrés et de deux tiers des invertébrés. Chez beaucoup d'espèces nocturnes, les lumières artificielles perturbent le sens de l'orientation et les cycles de migration. Pour les oiseaux diurnes, les végétaux, la pollution lumineuse entraîne des dérèglements des rythmes biologiques et des cycles de reproduction, un morcellement des habitats, la restriction des déplacements, un accès restreint à la nourriture et même l'apparition de maladies.

Concilier besoins locaux et protection de la biodiversité

Plusieurs types de solutions sont d'ores et déjà en cours d'expérimentation : la limitation de l'éclairage dans de nouvelles zones urbanisées, de sa durée ou de son intensité à certaines heures de la nuit, l'éclairage à la demande ou par détection de présence, mais aussi la signalisation rétro-réfléchissante sur les routes. Par ailleurs, le label Villes et villages étoilés valorise les communes qui limitent ou suppriment les nuisances lumineuses et regroupe aujourd'hui 574 communes françaises.

Insécurité réelle versus sentiment d'insécurité

La réduction ou l'extinction de l'éclairage public pour lutter contre l'augmentation du prix de l'électricité se développe dans plusieurs communes, et avec elle, un sentiment d'insécurité. Mais a-t-on raison de redouter une multiplication des agressions, cambriolages et accidents de la route ?

Des mesures qui font ressurgir le prisme de l'insécurité chez les Français, craignant de voir augmenter agressions, cambriolages et accidents de la route.

Il n'y a pas d'étude nationale récente qui montrerait une augmentation de la délinquance liée à une extinction des lumières dans certains quartiers.

En France, les chiffres recensés par les compagnies d'assurance et la gendarmerie tendent même plutôt à démontrer le contraire puisque 99% des délits et méfaits nocturnes auraient lieu dans des rues parfaitement éclairées et 80% des cambriolages auraient lieu le jour. La majorité des cambriolages est faite quand les gens ne sont pas à leur domicile. S'il n'y a pas d'éclairage, les regroupements sont moins nombreux.

Sur la sécurité routière les conducteurs ont plutôt tendance à rouler moins vite quand les zones ne sont pas éclairées et les accidents sont moins graves. En 2019, 12 000 communes pratiquaient déjà l'extinction de l'éclairage public en pleine nuit sans pour autant constater une augmentation du nombre d'accidents ou de délits routiers.



Dernières infos du doublement de la RN44

A la suite d'une entrevue avec Monsieur le Préfet début octobre, quelques avancées sont intervenues.

Dans un premier temps, la Région Grand Est a accepté de reprendre la gestion de cette route nationale, en expérimentation pour 8 ans.

La Région est en attente de l'arrêté ministériel qui lui permettra ensuite de mettre en place une taxe sur le transport de marchandises passant sur cet axe. Ainsi l'argent récolté pourra contribuer au financement de l'entretien et des travaux neufs, comme ceux qui nous concernent.

Dans un deuxième temps, nous sommes toujours en attente de la communication du montant que l'État allouera à la Région, dans le cadre du volet mobilité du Contrat de Plan État Région (CPER).

Les travaux de la RN 44 étant identifiés dans les priorités de ce contrat de plan, cette décision devrait intervenir rapidement, au plus tard fin 2022. Peut être une bonne nouvelle dans les vœux de Monsieur le Préfet pour 2023.

Par ailleurs, consécutivement aux récents accidents de ces derniers mois et à l'augmentation progressive de la vitesse sur l'ensemble des routes, les services de l'État ont proposé de remplacer le radar actuel par un radar double sens. Celui-ci détectera la vitesse dans le sens Chalons-Vitry et également dans le sens Vitry-Chalons et pourrait être installé courant 2023.

Une nouvelle rencontre début 2023 sera sollicitée auprès des différents services afin de faire le point sur l'avancement du dossier.

Urbanisme

L'aménagement des lotissements se poursuit :

Lotissement les Vignes IV : cette tranche comprend 32 lots, les travaux de viabilisation réalisés, les ventes s'effectuent et les premiers permis de construire peuvent être déposés.

Lotissement rue Haute - rue Marie-Louise Bruant : la viabilisation est en cours et les ventes peuvent se réaliser.

Lotissement les Soranges : les constructions voient le jour au fil du temps.

La construction de la première tranche des maisons pour seniors est achevée. La construction des suivantes se poursuit avec un objectif d'achèvement des travaux fixé fin 2023.

L'école maternelle : 72 enfants dont 16 de Moncetz-Longevas
Madame Pannetier-Goffin : 24 en petite section
Madame Becker : 24 en moyenne et grande sections (10+14)
Madame Bramante : 24 en moyenne et grande sections (10+14)

L'école élémentaire : 146 enfants dont 30 de Moncetz-Longevas
Mesdames Guyot et Stanford : 23 CP
Madame Matheron : 20 CP/CE1 (9+11)
Monsieur Pruvost : 24 CE1/CE2 (12+12)
Madame De-Coster : 24 CE2/CM1 (13+11)
Monsieur Batista et Madame Sanchez : 28 CM1/CM2 (12+16),
Madame Genson 27 : CM1/CM2 (13+14)

Projets d'écoles :

Une évaluation d'école étant prévue en 2023, ils seront réactualisés si besoin.

Pour rappel les projets sont les suivants :

- en maternelle, devenir lecteur et citoyen
- à l'école élémentaire 3 axes sont privilégiés : culturel, coéducation, compréhension et vocabulaire.

Affaires Scolaires

Les activités périscolaires : ce trimestre, deux activités sont proposées : cirque le jeudi avec Nadir (12 inscrits) et hip hop le vendredi (10 inscrits)

L'aide aux devoirs est assurée par une enseignante de l'école maternelle le lundi (13 inscrits) et le jeudi (14 inscrits). Aucun enseignant n'était intéressé les deux autres jours de la semaine.

La garderie est fréquentée au maximum par 56 enfants le matin, 84 le soir et 4 le midi, dès 12h50.

La cantine : l'effectif scolaire diminue légèrement chaque année, néanmoins, le nombre d'inscrits à la cantine croît d'année en année. 118 enfants fréquentent en moyenne la cantine. Pour faire face à cette évolution, il a donc été décidé d'adapter les horaires pour mettre en place 2 services.

Ainsi, un changement d'horaires a été mis en place depuis la rentrée de septembre :

- 8h25-11h55 et 13h55-16h25 pour la maternelle
- 8h30-12h et 14h-16h30 pour l'élémentaire

Ce changement entraîne 15 minutes supplémentaires de pause le temps du midi.

Il permet l'accueil des enfants dans de meilleures conditions et la prise du repas dans une ambiance plus calme.

Des activités sont mises en place (chorale, jeux de société, activités sportives, débats, bricolage, lecture).

- de 12h15 à 12h45 pour les CE1 au CM2
- de 13h15 à 13h45 pour les grands de maternelle et les CP

Les petits de l'école maternelle sont pris en charge pour un temps calme avant la sieste (histoires) et les moyens également avant la classe (jeux).

De plus, un projet « Redécouvre ton village » est initié avec Marie, employée en qualité de service civique qui a rejoint l'équipe le 1^{er} novembre. Les objectifs sont de :

- créer des liens intergénérationnels,
- mettre en avant le territoire et le patrimoine de la commune en comparant « avant et maintenant ».

Marie DEBRIE, 19 ans, a été recrutée dans le cadre du service civique pour conduire ce projet :

« J'ai passé un baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne puis un diplôme dans la vente. Durant 8 mois, je dois suivre un projet qui porte sur le Sarry d'avant et le Sarry d'aujourd'hui. Mes motivations pour suivre ce projet sont de pouvoir assurer la transmission des connaissances et de l'histoire de Sarry aux enfants par diverses animations et de pouvoir échanger sur l'ancien Sarry avec les personnes âgées du village ».

Les membres de la commission œuvrent régulièrement auprès de toutes les personnes vulnérables de notre village (visites et contacts téléphoniques).

L'été dernier, de nombreux contacts ont dû être effectués compte tenu des fortes chaleurs. Ces contacts ont pour objectif de s'assurer de l'état de santé des personnes vulnérables, de les accompagner dans les démarches administratives...

Cette année, au 27/11/2022, **234 interventions** ont pu être réalisées en relation avec le CLIC.



La collecte pour les Restos du cœur et SOS bébé est envisagée dans la 2ème quinzaine de janvier 2023 (la date exacte sera communiquée sur CityAll).

Vous pourrez déposer vos dons en mairie ou auprès des véhicules qui sillonneront le village.

Affaires Sociales



Un stand dédié au Téléthon était installé au marché de Noël organisé par l'amicale des fêtes le 4 décembre à la salle des fêtes de Sarry.

Les membres de la commission des affaires sociales ont proposé la vente de livres et différents objets (porte-clefs, cartes postales, petites peluches, etc...).

Une vente a également été organisée devant les écoles de Sarry le 25 novembre et le 2 décembre de 16h30 à 17h30, au profit du Téléthon.

Le repas pour nos aînés aura lieu le 22 janvier 2023, l'animation sera offerte par l'Amicale des fêtes. La mairie a adressé une invitation à chaque personne concernée. Si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez reçu aucune invitation, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

Un colis sera remis fin janvier aux personnes de plus de 80 ans qui ne pourront pas se rendre au repas (maladie ou handicap).

La micro-crèche Les P'tits Nounours est ouverte

Après un travail acharné des artisans, la micro-crèche a ouvert ses portes aux familles le 19 septembre 2022. Elle peut accueillir 12 enfants de 2 mois à 6 ans, du lundi au vendredi, de 7h à 18h30.

L'équipe a à cœur de prendre en compte les besoins physiologiques individuels des enfants. Soucieuse de l'environnement, elle met tout en œuvre pour apporter aux enfants des valeurs écologiques et de retour à la nature.

La crèche a mis en place des partenariats locaux : le docteur CENTINEO, la boulangerie ROBLET qui fournit le pain, la pharmacie qui fournit couches, produits de soins et contenu de l'armoire à pharmacie, la bibliothèque municipale (voir article sur la bibliothèque). D'autres sont en place :

- la venue d'une zoothérapeute 1 fois par mois au sein de la crèche,
- des ateliers d'accompagnement à la parentalité en partenariat avec Portez-Vous Bien (Moncetz-Longevas)

et d'autres partenariats sont encore possibles.

Les actions solidaires sont aussi dans l'ADN de l'équipe :

- la collecte « Donne ton soutif » au profit de l'association auboise du même nom, à l'occasion d'octobre Rose
- une collecte au profit du Refuge ACPA de Fagnières au mois de décembre

Vous pouvez suivre l'actualité de la micro-crèche <https://www.facebook.com/LesPtitsNounoursSarry> ou vous renseigner lesptitsnounours@free.fr

Jean Moulin : un collège solidaire et engagé

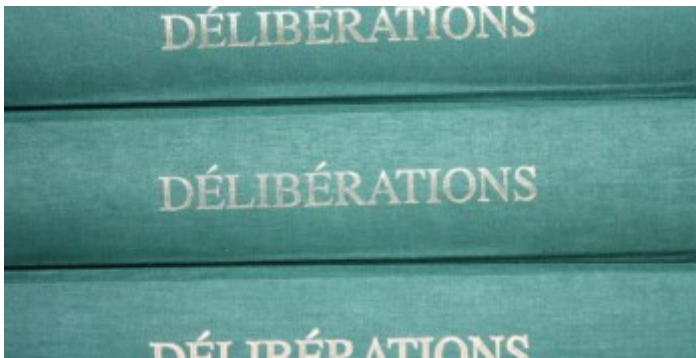
Au collège Jean MOULIN, les élèves sont toujours autant engagés dans des actions solidaires :

- Les ventes de pains au chocolat et de gâteaux au mois d'octobre ont permis de récolter 200 euros pour l'association Lise Reims pour la lutte contre le cancer du sein
- Lors de la journée de lutte contre le harcèlement du 9 novembre, les élèves ont joué le jeu et ont dessiné un NAH (Non Au Harcèlement) dans la cour de récréation.

Enfin, 2 élèves de 5ème ont été élues au Conseil Départemental des Jeunes avec l'envie de se présenter à la présidence.



** "Le nettoyage du trottoir est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation. Il concerne le balayage mais aussi, le désherbage et le déneigement."
(arrêté municipal du 1er juin 2016).*



Les délibérations du conseil municipal sont consultables en mairie, sur le tableau prévu à cet effet dans le hall d'accueil et sur <http://sarry-champagne.net/le-conseil-municipal.html>

Les délibérations du conseil municipal

4 juillet 2022

- Décisions modificatives (budget communal)
- Aménagement sécurisé aux abords du groupe scolaire – demande de subvention au titre du FEADER
- Modification de l'organisation du temps scolaire – rentrée 2022-2023
- Modalités de publicité des actes administratifs (communes de moins de 3500 habitants)
- Groupement de commandes Ville/Communauté d'Agglomération – reconduction des marchés entretien des espaces verts
-

13 septembre 2022

- Taxe d'aménagement – Principe de reversement de la commune au profit de la Communauté d'Agglomération
- Compte de gestion (budget annexe/panneaux photovoltaïques)
- Convention entre la commune et le syndicat de distribution d'eau potable du Mont Louvet – Autorisation de signature
- Don à la commune de l'amicale des fêtes
- Décisions modificatives (budget annexe – panneaux photovoltaïques)
- Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle AE 271
- Recrutement de services civiques – autorisation de signature d'une convention

10 octobre 2022

- Vente de la parcelle AE 271 – consorts Roux – commune de Sarry
- Mise en place d'emploi vacataire au sein de la collectivité
- Avis sur le programme local de l'habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération et les moyens mis en œuvre
- Extinction partielle de l'éclairage public

14 novembre 2022

- Convention de mise à disposition des agents de police municipale de Châlons-en-Champagne
- Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs – Avis
- Admission en non-valeur de créances
- Adoption de la nomenclature M57 au budget communal
- Décisions Modificatives au Budget Communal
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et attribution de compensation 2022
- Aménagement de la tranche II du Boulevard Périphérique Nord-Ouest





Le forum des associations sarrysiennes s'est tenu le samedi 3 septembre à la salle des fêtes
Michel LAURENT de SARRY

Sport - Culture - Loisirs

L'amicale des fêtes de Sarry a été très heureuse de proposer ses différentes activités tout au long de l'année :

- 1^{er} juillet : apéro gourmand qui a remporté un vif succès, suivi des feux d'artifice
- 4 septembre : brocante sous une journée ensoleillée
- 2 octobre : loto dans une salle comble
- 19 novembre : soirée Beaujolais

En décembre :

- le 4 : marché de Noël. La recette des emplacements est reversée au profit du Téléthon comme l'année précédente.
- le 16 : Noël des enfants des écoles de Sarry à la salle des fêtes (spectacle, friandises et goûter)
- le 16 : concert à l'église avec la chorale de l'Eveil de Sarry « Poly-Songs »

Les prévisions pour l'année 2023 :

- 28 janvier : loto
- 9 avril : œufs de Pâques
- 24 juin : feux de la Saint-Jean
- 10 septembre : brocante
- 7 octobre : loto
- 18 novembre : Beaujolais

L'amicale des fêtes a financé la réfection du sol du toboggan dans la cour de l'école maternelle ainsi que l'installation de 2 structures supplémentaires dans l'aire de jeux du lotissement « Les Vignes » pour un coût global de 12 200 €.

Clap de fin pour la Commission Culturelle

Le 29 juin 2022 a eu lieu une assemblée générale extraordinaire de la Commission Culturelle de Sarry qui a acté la dissolution de l'association.

Lors de cette assemblée, il a été décidé de répartir le solde du compte bancaire comme suit :

- 1000 € à l'école maternelle pour l'organisation d'un spectacle,
- 1000 € à l'école élémentaire pour l'organisation d'un spectacle,
- 510 € à la bibliothèque municipale pour l'achat de petit matériel,
- 4200 € pour l'achat de tables et de chaises pour la salle du Colombier,
- 4300 € pour l'achat de jeux d'extérieur, installés courant octobre par les employés municipaux dans l'espace jeux rue du Bas,
- 239 € ont été versés à l'Amicale des Fêtes.

La bibliothèque municipale Germaine MAILLET, ce n'est pas uniquement un choix important de livres !

Située au centre du village, la bibliothèque est un lieu culturel apprécié par les adultes et les enfants.

Des échanges ont lieu depuis des années avec les élèves du groupe scolaire Jacques-Yves COUSTEAU .

Retrouvez, ci-dessous, les dernières animations proposées.



La bibliothèque municipale Germaine MAILLET

"Turlututu et autres histoires d'Hervé TULLET"

Les albums d'Hervé TULLET transforment le livre en véritable album à jouer.

11 enfants sont venus découvrir, écouter, participer aux histoires lus par Claudine et Nelly.

A l'issue de ces histoires, à la manière de l'auteur, ils ont créé un arbre à couleurs à partir de leurs mains.

Un atelier "**Créons l'exposition idéale**" a été organisé dans le cadre du festival les "Itinéraires". Il a été soutenu par la fondation Braux sous Valmy et coordonné par la Bibliothèque départementale de la Marne, en collaboration avec la bibliothèque municipale de Sarry.

11 personnes ont participé à cet atelier animé par Véronique CANEVET, scénographe du spectacle "Oh, la la".

A l'issue de cet atelier, adultes et enfants ont exposé leurs réalisations à la bibliothèque de Sarry.

Le Marmot m'a dit sur le thème de l'humour

10 enfants ont écouté des histoires lues par Claudine et Nelly, comme celle de Bou et les 3 zours : un texte décalé qui se joue de la langue et s'amuse des sonorités. Une illustration japonisante aux couleurs vives qui respecte l'essence même de ce conte si connu des tout-petits. On n'y perd rien, on y retrouve tout, on y découvre même un peu plus : une nouvelle façon de lire et de ressentir ce conte. Parce que de cette version contemporaine, on retiendra avant tout cette langue, à la fois étrange, familière et farfelue, inventée par Elsa VALENTIN qui joue avec les sons et les sens. L'atelier s'est conclu par un travail manuel.

La méthode champenoise

Nous avons tous besoin de rire, c'est bon pour la santé. Et comme le disait Pierre DESPROGES : on peut rire de tout mais pas avec tout le monde.

Le spectacle « la méthode champenoise » a enfin eu lieu après l'annulation en 2020, et c'est avec plaisir que Martine BLANCBAYE a pu intervenir. Aujourd'hui elle est conférencière à ses heures perdues et nous a invités à une promenade dans le vignoble.

42 personnes ont assisté à ce spectacle financé à 100% par le Département de la Marne dans le cadre du festival place à l'humour et sont restées pour échanger avec Martine BLANCBAYE.

Des activités avec la micro-crèche de Sarry

4 enfants de la micro-crèche de Sarry ont découvert en octobre la bibliothèque municipale.

Avec le support d'un tapis doux et d'un camion de pompier, ils se sont promenés en empruntant la route vers la ville, la forêt, la mer et la ferme, en racontant des histoires ou en chantant. A l'issue de cette séance, ils ont pu toucher les livres lus, se poser et prendre d'autres livres.

Une nouvelle séance a eu lieu 21 novembre, 9 enfants sont venus écouter des histoires sur les animaux.



Entourée de ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants, Antoinette a fêté un siècle de vie, 100 ans, à la salle des fêtes de SARRY.

À cette occasion, elle a eu l'heureuse surprise de recevoir une plaque souvenir de son village natal situé en province de la Basilicata. Ses nièces Donata, Ninetta et Francesca se sont déplacées pour l'évènement ayant été mandatées par la maire d'ANZI pour la lui remettre lors du cérémonial de la soirée de son centenaire.

Hervé MAILLET, maire de SARRY, accompagné de Claudine MAURY, conseillère municipale, ont eu le plaisir de lui dire quelques mots et lui offrir un bouquet de fleurs.

Une centenaire à Sarry

Antoinette PADULA, épouse RIVELLI, est née en 1922 à Anzi, petite commune de la Basilicate, région du sud de l'Italie.

Arrivée en France en 1959, à l'âge de 37 ans avec ses deux enfants Gérard et Lucie, elle donnait naissance en 1960 à Françoise à Châlons-sur-Marne. Pendant trois ans, elle a sillonné le département de la Marne de Vanault-le-Chatel à Dommartin-Lettrée puis à Soudé-Sainte-Croix avant de partir en 1962 à Rombas, en plein cœur du bassin sidérurgique de Lorraine.

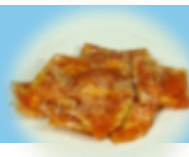
En 1964, la famille obtient la nationalité française, étape importante pour une intégration choisie.

À l'heure de la retraite en 1978, c'est tout naturellement que le couple choisit de revenir dans le département d'accueil, la Marne. C'est à Condé-sur-Marne, village quasi équidistant d'Epernay, de Châlons et de Reims, lieux d'habitation de leurs enfants, qu'il élit domicile.

Veuve depuis septembre 1984, elle a vécu à Condé jusqu'en 2008. Après une importante intervention chirurgicale à 85 ans et une perte partielle d'autonomie, elle a été prise en charge par ses enfants. C'est à Sarry, chez Françoise et Christian qu'elle a passé la majeure partie de ces années et où elle réside désormais.

Bon anniversaire Antoinette

La recette d'Antoinette



Les raviolos d'Antoinette, « maison », étaient le plat de référence pour les déjeuners en famille. Antoinette concoctait ce met lors des repas de fêtes ou de famille. Cette recette est sa méthode artisanale. Aujourd'hui des ustensiles et emporte-pièces simplifient la confection. Néanmoins, les raviolos restent d'actualité dans les foyers en Italie du Sud où les maîtresses de maison se font une joie de vous les présenter sur la table

Ingrédients :

- 600g de farine
- 300ml d'eau
- Sel et poivre
- Ricotta
- Persil

Mélangez la farine, l'eau et une pincée de sel. Pétrissez la pâte. Elle doit former une boule et devenir lisse. Farinez le plan de travail. Séparez la boule en deux et l'étalez au rouleau à pâtisserie afin de la rendre bien fine.

Dans un bol, écrasez la ricotta, salez, poivrez, hachez finement le persil et mélangez le tout en ajoutant un filet d'eau afin de rendre la préparation onctueuse tout en la laissant bien ferme.

Avec l'aide d'un emporte-pièce selon votre choix (grand carré de pâte = raviolo. Petit carré = raviolis), entaillez des carrés dans la pâte.

Sur l'un d'entre eux, déposez une cuillère à café ou soupe (suivant votre choix) bien bombée de farce à la ricotta et recouvrez-le avec un second carré de pâte.

Avec une fourchette, soudez les deux carrés de pâtes entre eux en badigeonnant un peu d'eau sur les bords. Il est important de bien appuyer sur la pâte pour faire échapper l'air et ensuite de bien souder les bords. Laissez reposer.

Préparez ensuite une bonne sauce tomate maison, râpez le parmesan.

Laissez frémir de l'eau salée et plongez les raviolos une à une pendant 10 minutes...



Bon appétit

En cette fin de dimanche après-midi, d'octobre 2022, nous rentrons avec mon ami Guy un peu fatigués, bien que bredouilles.

Nous sommes contents de cette belle journée de chasse et c'est vers une boisson chaude bien méritée que nous nous dirigeons.

La magie du téléphone me rappelle à la réalité, c'est ma femme qui m'appelle, elle me dit : je viens d'avoir un message pour toi (il faut dire que je suis un des deux garde-chasse de Sarry), « **Il y a un faon réfugié au 23 de la rue Haute**, (plein centre du village), il est apeuré dans le petit jardin, les propriétaires ne savent que faire ! »

Un animal sauvé par les chasseurs

Immédiatement la fatigue disparaît (Il faut sauver BAMBI !) et, en compagnie de mon ami Guy nous nous rendons sur place. Nous arrivons en même temps que le vice-président de la société de chasse de Sarry, lui-même accompagné de son petit-fils Léandre, à 4, chasseurs émérites de surcroît, ce petit diable n'a qu'à bien se tenir !

Effectivement nous apercevons ce faon (de chevreuil) dissimulé derrière un buisson de fleurs. À notre vue il se lève, surprise ! C'est une jeune femelle de 7 ou 8 kilos, cela va être un jeu d'enfant de la prendre et de la renvoyer dans ses quartiers. Mais c'était sans compter sur la vélocité du petit animal, il n'hésite pas une seconde et dans un seul élan il saute le mur d'enceinte de plus de 2 mètres de haut et disparaît de notre vue chez le voisin de derrière !

Qu'à cela ne tienne nous déplaçons notre dispositif chez le voisin de derrière, qui n'est autre que notre secrétaire de mairie, Nelly ! Pas de chance pour nous, elle est absente et il nous est impossible d'y prendre l'animal, qui fier de lui nous nargue quelque peu !

Nous faisons prévenir celle-ci et prenons la décision de rentrer en attendant son retour.

Je raccompagne mon ami et je préviens Jean-Luc, second garde-chasse de la société et je l'informe de la situation le sollicitant pour l'intervention à venir. Nelly passe chez moi à son retour, ma femme vient avec moi.

Cette fois, l'animal ne va pas nous échapper ! Décision est prise pour éviter une blessure au chevillard, de le canaliser vers le terrain de football et d'assurer sa progression en bloquant la circulation au fur et à mesure. Des gens s'arrêtent et viennent nous prêter main forte, une petite chaîne de solidarité se met en place rapidement pour aider l'animal.

C'était une fois de plus, sans compter sur la réactivité de la chevrette, elle force un grillage ! Puis va se bloquer dans une impasse de quelques centimètres ! Là nous devons intervenir immédiatement pour lui éviter des blessures graves. Je la saisis « manu militari » et la ramène avec Jean-Luc à l'arrière de son 4X4.

Le mari de Nelly nous accompagne et maintient le fauve le temps que l'on se rende derrière le terrain de foot à l'arrière de la ferme Maillet. La furie est relâchée et prend la fuite sans demander son reste.

L'équipe se félicite du travail accompli et rentre chez Nelly.

Surprise ! Rue de l'abreuvoir la chevrette nous coupe la route ! Puis prend la rue basse ! Nous la suivons tant bien que mal, quand elle décide de rentrer au 3 de la rue basse, mauvaise pioche ! Elle se coince dans les barreaux de la porte. En deux temps trois mouvements elle est reprise, et là nous l'emmenons vers la ferme de la Drouillerie entre Sarry et Châlons. Cette fois, relâchée, elle file loin du village.

La nuit commence à tomber, l'opération est réussie, tout le monde rentre à la maison.

Vous qui prenez la route vers Châlons, sur votre gauche, trois chevreuils sont souvent visibles en train de manger ou de musarder au soleil, il y a un brocard (un mâle), une femelle et une jeune chevrette...

Pascal NIAY, président de l'association des chasseurs de Sarry

Nous proposons d'insérer dans notre bulletin, les informations concernant l'état civil des personnes résidant dans la commune.

Cependant, nous précisons que nous ne diffusons pas les données enregistrées par les services d'état civil pour lesquelles nous avons eu un refus de la part des familles.



État civil

Naissances

13 juin 2022	CLAEYS Louis
24 juin 2022	DUPUIS Basile
3 juillet 2022	GILQUIN Lyam
10 juillet 2022	KLISING Salomé
17 juillet 2022	LEGENDRE Raphaël
25 juillet 2022	DUMONT METARECHE Léyna
10 août 2022	FEHER Swann

Décès

27 août 2022	FERRÉ Jeannine
13 septembre 2022	DÉSIRANT Patrick
21 septembre 2022	JACQUEMIN Pierrette
8 octobre 2022	JÉRÔME Daniel
21 octobre 2022	SIRI Daniel
14 novembre 2022	LEBLANC Bernard

Mariages

25 juin 2022	LAMY Franck et COLSON Laetitia
9 juillet 2022	DEVLEESCHAUXER Guillaume et DELB Delphine
20 août 2022	ÉRAT Maxime et HENRIET Armelle
27 août 2022	CORDIER Valentin et VALENTIN Léa

Cet espace est réservé
aux listes
représentées
au sein
du Conseil Municipal.

Tribune libre

Ensemble pour l'avenir de Sarry

Comme vous avez pu le lire dans ce numéro du Sarrysien, le coût de l'énergie va impacter le budget de notre commune dès l'année prochaine. A consommation constante, le gaz va avoir un impact de 110.000 € supplémentaires. Pour 2024 il y aura renégociation de notre contrat d'électricité qui sera très certainement à la hausse.

Pour atténuer cette dépense, tous les moyens d'économie sont les bienvenus car notre budget n'est pas extensible. Néanmoins des investissements sont nécessaires sur les voiries, l'éclairage, les isolations et les mises aux normes des bâtiments, scolaires, associatifs ou autres.

Cette dépense supplémentaire d'énergie va limiter notre capacité financière à mener ces projets, ce qui est difficile en ces périodes d'inflation.

Les choix doivent être raisonnés et priorisés, soyons lucides et en phase avec notre capacité d'investissement, dans un contexte de pression fiscale maîtrisée.

*Les élus de la liste
Ensemble pour l'avenir de Sarry*

Sarry C'est Vous

URGENCE !!!

Urgence que ce sujet en devienne une des priorités...

Depuis quelques rentrées scolaires, les responsables des affaires scolaires s'aperçoivent que les inscriptions à la cantine sont en constante augmentation. Des parents ne peuvent inscrire leurs enfants faute de place. C'est bien regrettable.

Des élus de la liste « Sarry c'est vous » ont proposé que ce dossier en devienne une priorité pour les prochaines rentrées car la commune s'agrandissant il y aura indéniablement des places qui manqueront.

Nous pensons que la proposition d'aménagement est à envisager. Il en est temps pour les parents mais aussi pour le bien-être des enfants et du personnel.

Il y a urgence de se projeter dans l'avenir !

Nous souhaitons à vous tous, sarrysiens, de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

LE TRI + SIMPLE !



Janvier 2023 : du changement dans le tri

Pour maintenir un service public de qualité, harmonisé au sein de son territoire, et répondre aux nouvelles mesures réglementaires, sans augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Châlons Agglo vous informe des nouveautés qui seront mises en place le 1^{er} janvier 2023.

LE TRI SE SIMPLIFIE !

Emballages et papiers : les nouvelles consignes de tri

Dès le 1^{er} janvier 2023, en plus des bouteilles et des flacons en plastique, des emballages en carton, en acier, en aluminium, et des briques alimentaires, il sera possible de trier tous les emballages ménagers (barquettes, pots de yaourt, suremballages de bouteilles, gourdes de compote, film du beurre, etc.)

Cette collecte intégrera aussi en mélange les papiers, les journaux et les magazines.

Les foyers seront progressivement équipés d'un bac jaune au cours du 1^{er} semestre 2023. En attendant, l'utilisation du sac jaune est maintenue.

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



bouteilles et flacons



plastiques souples



pots, boîtes et barquettes alimentaires



magazines, journaux, publicités, courriers, cahiers...

EMBALLAGES DE PLUSIEURS MATIÈRES



briques alimentaires, gourdes de compote, sachets et boîtes de chips...

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



canettes, conserves, couvercles de bocaux et aérosols

EMBALLAGES EN CARTON



sacs, boîtes de céréales et gâteaux...



Direction de l'Environnement de Châlons Agglo
developpement.durable@chalons-agglo.fr

N° Vert 0 800 875 615

Appel gratuit depuis un poste fixe



11 novembre 2022



Les rénovations effectuées au groupe scolaire



Les animations à la bibliothèque municipale





Antoinette PADULA a fêté ses 100 ans à Sarry



Les jeux
rénovés
à l'école
maternelle,
(à gauche),
installés
cet été
à Sarry,
rue du Bas
(à droite),
au quartier
des Vignes
(ci-dessous)

